

Plus nécessaire que jamais!

Autor(en): **Buman, Dominique de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **86 (2014)**

Heft 3

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-514002>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Plus nécessaire que jamais!

La Constitution fédérale (art. 41) garantit à chacun l'accès à un logement approprié à des conditions supportables. Cette disposition concerne le logement en propriété comme celui en location. Dans notre pays, la densité démographique élevée ainsi qu'un taux d'urbanisation en pleine croissance freinent, entravent l'acquisition d'un bien immobilier malgré les taux hypothécaires bas. Ce phénomène s'explique aussi bien par une forte mobilité individuelle que par la tendance haussière du marché.

Si les autorités doivent donc prévoir des mesures facilitant l'accès à la propriété, elles doivent aussi prendre des dispositions visant à maintenir le logement en location diversifié et à prix abordable, de façon à ce que chacun ait un toit décent.

L'intervention des pouvoirs publics se justifie par le caractère obligatoire du logement pour tout le monde, parce que la part du budget de ménage qui y est affectée

avoisine en moyenne le tiers des revenus mensuels et qu'un choix raisonnable ne serait pas garanti dans un marché totalement libre.

Un rôle exagéré de l'Etat n'est par contre souhaitable ni philosophiquement, ni économiquement, ni financièrement. Bien préférables sont l'aménagement de conditions-cadres favorables et l'adoption de mesures incitatives judicieuses.

La création de coopératives d'habitation et le soutien à des institutions existantes sont de première importance, car celles-ci permettent d'éviter le risque de transferts immobiliers inutiles et de spéculation foncière, sans grande intervention publique toutefois. Par exemple, des friches industrielles et d'anciennes installations militaires pourraient leur être réservées en priorité sans trop de difficulté. Des mesures fiscales et urbanistiques faciliteraient également l'objectif de la mise sur le marché de logements à prix modéré. Sans oublier l'octroi de droits de superficie qui satisfont à terme aussi bien le propriétaire que le bénéficiaire.

Une politique saine et juste du logement constitue un des piliers de l'action publique. Dans ce domaine hautement sensible, il n'est pas contestable que des mécontentements populaires ont trouvé leur exutoire dans l'acceptation, le 9 février dernier, de l'initiative sur l'immigration de masse. Une telle réalité nous oblige à prendre des mesures efficaces dans les meilleurs délais.

Dominique de Buman

Conseiller national, vice-président du PDC suisse

Pascal Magnin pour l'ARMOUP

En réponse à la crise du logement, le PDC préconise une série de dix-huit recettes afin de favoriser la mise sur le marché de logements à loyer abordable. L'association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique (ARMOUP) tient à souligner le contenu de ces mesures qui semblent parfaitement adéquates pour répondre à la crise du logement qui touche principalement la classe moyenne et faible. L'ARMOUP soutient le fait que le marché libre ne peut pas régler les problèmes de logement pour les plus démunis et, à cet effet, les pouvoirs publics doivent s'engager plus intensément dans la politique du logement. Des mesures telles que la mise à disposition de terrains publics pour la construction de logements en coopérative d'habitation ou fondations, ainsi que la suppression de l'indice d'utilisation du sol, sont indispensables pour augmenter la part de marché des logements à loyer abordable et répondre à la demande en logement locatif en fonction des revenus moyens des ménages romands. Plus d'infos dans les actualités www.armoup.ch.